



Références : ADM/AD/LD-2023004
N° domaine : 5.3.4

**ARRETE PORTANT COMPOSITION
DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
DE LA COLLECTIVITE D'ERAGNY-SUR-OISE**

Le Maire d'Eragny sur Oise,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles pour le Comité Social Territorial au jeudi 8 décembre 2022,

VU la délibération du Conseil Municipal d'Eragny-Sur-Oise en date du 19 mai 2022 portant création au sein du CST d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et fixant le nombre de sièges à 6 représentants du personnel titulaires et 6 représentants de l'employeur titulaires,

VU le procès-verbal de composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail faisant suite au tirage au sort des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social Territorial de la Ville d'Eragny-Sur-Oise s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité (élus) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jennifer THEUREAUX	Jocelyne LIMOZIN
Patrick BENSMAIL	Emilie DA SILVA
Stéphane MARIE-JOSEPH	Nicole THENIN
Chantal BAGGIO	Thibault HUMBERT
Alain SACCHETTI	Christine CAVRO
Françoise ROMANETTI	Jean-Luc ROUSSELLE

Représentants des personnels :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marion FILLETTE, Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^e classe	Fadila LONGER, Adjoint technique territorial
Freydice THELOT, Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Emilie MIQUEL, Adjoint administratif territorial
Stéphanie PAYET, Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	Nathalie CLAIR, Adjoint technique territorial
Quentin TATENCLOUX, Adjoint technique territorial	Isabelle TESSON, Technicien principal de 2 ^e classe
Yannick BRARD, animateur principal de 1 ^{ère} classe	Rahima KADDOUR, Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e classe
Laëtitia PREX, Adjoint technique territorial	Caroline CLEMENT-BLAYA, animateur

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Val d'Oise.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Eragny-sur-Oise, le 3 janvier 2023

Thibault HUMBERT



Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile de France